



**1 JOUR
+ E-LEARNING**

FORMATION COURTE

ANGINE ET CYSTITE : DU DÉPISTAGE À LA DÉLIVRANCE D'ANTIBIOTIQUES SANS ORDONNANCE

DATE DE LA FORMATION EN PRÉSENTIEL :

6 OCTOBRE 2026

ACCÈS AU E-LEARNING :

15 SEPTEMBRE 2026
AU 4 OCTOBRE 2026

TARIF 2025/2026 :

400€ NET

PRÉREQUIS

- Avoir suivi et validé la formation en distanciel pour suivre la formation en présentiel.

MODALITÉS D'ACCÈS

- Pour les libéraux souhaitant valider leur DPC : s'inscrire directement sur le site de l'ANDPC : www.agencedpc.fr/professionnel/
- N° DPC : 12522525003
- Pour les autres publics : candidatez sur : www.formation-continue.univ-tours.fr

MÉTHODES MOBILISÉES

Pédagogie active :

- Cas cliniques
- Table ronde

Simulation en santé

- Interprétation de la bandelette urinaire
- Prélèvement sur mannequin
- Réalisation de TROD (Test rapide d'orientation diagnostique)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM avant et en fin de formation.
- Une attestation de formation vous sera remise en fin de formation.

CONTACT

Carole Saintot
02.47.36.63.85
carole.saintot@univ-tours.fr

L'arrêté du 17 juin 2024 précise les conditions de mise en œuvre de la nouvelle compétence de délivrance sans ordonnance de certains antibiotiques après la réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique par les pharmaciens d'officine. Cette nouvelle compétence nécessite une formation spécifique dans le traitement de l'angine et de la cystite aiguë simple chez la femme.

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la délivrance d'antibiotiques sans ordonnance, après réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique (TROD), dans le traitement de l'angine et de la cystite aiguë simple chez la femme.
- Comprendre et appliquer les logigrammes de l'arrêté du 17 juin 2024 fixant les modalités de délivrance de médicaments sans ordonnance après réalisation d'un TROD, les modalités de formation spécifique des pharmaciens d'officine et les conditions de recours à une ordonnance de dispensation conditionnelle
- Identifier les situations nécessitant le recours à une ordonnance de dispensation conditionnelle et savoir contacter le prescripteur le cas échéant.
- Savoir orienter le patient vers un médecin lorsque la situation clinique le justifie.
- Déterminer avec précision les situations dans lesquelles la délivrance d'un antibiotique est autorisée.

PUBLICS VISÉS

- Pharmacien adjoint d'officine
- Pharmacien titulaire d'officine

MODALITÉS DE LA FORMATION

Formation en e-learning :

5 capsules vidéos par thématique soit 3 heures

QCM à valider obligatoirement pour pouvoir accéder à la formation en présentiel

Formation en présentiel :

6 heures pour les 2 thématiques

Groupe de 15 personnes au maximum

Lieu de formation :

UFR Pharmacie 31 avenue Monge 37200 Tours

ANGINE ET CYSTITE : DU DÉPISTAGE À LA DÉLIVRANCE D'ANTIBIOTIQUES SANS ORDONNANCE

PROGRAMME

Formation e-learning :

- Enseignements théoriques sur l'angine et la cystite

Formation en présentiel sur le thème de l'angine :

- Symptômes et situations cliniques de l'angine
- Test rapide d'orientation diagnostique de l'angine
- Prise en soins de l'angine
- Savoir faire ou ne pas faire

Formation en présentiel sur le thème de la cystite aiguë simple chez la femme :

- Symptômes et situations cliniques de la cystite aiguë simple chez la femme
- Réaliser un test urinaire d'orientation diagnostique de recherche de nitriturie et leucocyturie
- Retour d'expérience à l'officine de diverses situations cliniques

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaissance des exigences réglementaires de l'arrêté du 17 juin 2024,
- Connaissance des textes relatifs à la prescription conditionnelle,
- Connaissance des recommandations en vigueur, notamment celles de la HAS, concernant l'utilisation des antibiotiques dans le traitement de l'angine,
- Prise en compte de l'actualisation éventuelle de ces recommandations.

INTERVENANTS

Responsables pédagogiques :

Amélie FOUCAULT : Maître de conférences à l'université de Tours, Biologiste médical, Praticien hospitalier au CHRU de Tours,
Philippe LANOTTE : Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, Pharmacien biologiste médical, Université et CHU de Tours.

Intervenants :

Simon JAMARD : Chef de Clinique Assistant hospitalier, Service de maladies infectieuses, CHU de Tours,
Sarah MIKOUNINE : Pharmacien officine titulaire, mettant en place TROD et délivrances sans ordonnance,
Philippe LANOTTE : Professeur des Universités - Praticien Hospitalier - Microbiologiste, laboratoire de bactériologie, CHU de Tours.